

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du 11 DEC. 2023

**fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement
d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité
« aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2020 modifié fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement des inspecteurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2023 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement des inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2024,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Jean-François DUTHEIL, chef de service, adjoint à la directrice générale des douanes et droits indirects, est nommé président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « aéronautique : pilote d'hélicoptère » au titre de l'année 2024.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par un membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

| | | | |
|-----|-------------|--------------|---|
| M. | Patrice | DE LABACA | Inspecteur régional de 1 ^{re} classe |
| Mme | Frédérique | LOUIS | Administratrice des douanes et droits indirects |
| Mme | Marie-Aélys | LOPES-FREIRE | Inspectrice |
| M. | Xavier | WACKENHEIM | Inspecteur régional de 3 ^e classe |

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1.1 DEC. 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

L'administrateur de l'État,
Chef du bureau recrutement, pilotage des emplois et formation

H. SALSMANN

